



Chambre
Nationale de
la Batellerie
Artisanale

Etablissement
Public National
à caractère
Administratif

43, rue de la
Brèche aux Loups
75012 Paris
Téléphone :
01.43.15.96.96
Télécopie :
01.43.15.96.97
E-mail :

CNBA.PARIS@wanadoo.fr
www.cnba-transportfluvial.fr

*Le Président de la Chambre Nationale
de la Batellerie Artisanale*

à

Monsieur Jean-Jack Queyranne
Président du Conseil régional Rhône Alpes
1 esplanade François Mitterrand
CS 20033
69269 Lyon Cedex 02

Paris, le 21 mai 2012

Objet : contrat de projets interrégional Etat-Régions 2007-2013 « Plan Rhône »

Monsieur le Président,

Je tiens à attirer votre attention par ce courrier sur la situation d'un certain nombre d'entreprises de transport fluvial navigant sur le Rhône.

Le contrat de projets « Plan Rhône 2007-2013 » évoquait une « croissance particulièrement forte de la demande de transport » fluvial et soulignait le fait que la cale présente sur le Rhône était « insuffisante et peu évolutive » pour répondre aux « fortes augmentations de trafic ».

Afin de répondre à ce « déséquilibre structurel entre l'offre et la demande », le « Plan Rhône » contenait un volet (6.1.2) destiné à soutenir l'accroissement de la cale. Celui-ci prévoyait le versement de subventions pour l'acquisition, la modernisation et le transfert de cale depuis d'autres bassins (grandes unités).

Dans ce contexte annoncé comme favorable, plusieurs entreprises de transport fluvial ont bénéficié de ces mesures, et ont fait transférer leurs bateaux d'autres bassins vers celui du Rhône.

Nous sommes actuellement régulièrement interpellés par un certain nombre de ces entreprises qui, après avoir fait venir leur bateau sur le Rhône, ne rencontrent pas une demande de transport à la hauteur des annonces mentionnées ci-dessus. Je suis moi-même allé le 15 mars dernier à la rencontre des entreprises navigant sur le Rhône et plusieurs d'entre elles m'ont confirmé la situation très difficile dans laquelle elles se trouvent. Certaines d'entre elles réalisent leur activité à environ 50% de leur potentiel. D'autres m'ont indiqué qu'elles ne dégagent aucun bénéfice du fait d'une activité largement insuffisante et d'un marché particulièrement bouché.

Il semble donc que se soit installé sur le Rhône, et ce depuis maintenant plusieurs mois, un « déséquilibre structurel entre l'offre et la demande », dans un sens exactement contraire à celui mentionné dans le Plan Rhône.

Face à cette crise de la demande, pourriez-vous s'il vous plaît me faire part de vos réactions et m'apporter des précisions sur les éléments suivants :

- Pourriez-vous me communiquer les analyses qui ont conduit à anticiper un accroissement de la demande sur le Rhône et m'indiquer les éléments conjoncturels ayant contribué à modifier ce scénario optimiste ?
- Pourriez-vous m'apporter votre éclairage sur la manière d'aider les entreprises qui ont fait venir leur bateau sur le Rhône grâce aux subventions prévues dans le Plan et qui se retrouvent du coup en sous-activité chronique ?
- Enfin, pourriez-vous m'indiquer s'il est possible d'utiliser une partie des fonds non encore employés du Plan Rhône pour subventionner le transfert des bateaux vers d'autres bassins, afin de compenser le fait que les estimations de l'évolution de la demande n'ont pas été vérifiées dans la réalité ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Michel DOURLENT



Copie de ce courrier à :

-M. Jean-François Carencu, Préfet du Rhône et de la région Rhône Alpes

-M. Thierry Guimbaud, Directeur des services de transport au Ministère des transports